

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 314

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ravier et Mme Genevard

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« et la mise au point de thérapies de restauration de la fertilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'âge moyen de la première grossesse est passé de 24 ans en 1974 à 28,5 ans en 2015 (Insee Première, n° 1642, Mars 2017). Or, les chances de grossesse, à chaque cycle, sont de 25 % à 25 ans, de 12 % à 30 ans et de 6 % à 40 ans (source CNGOF – Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français).

Dans ce contexte, il est indispensable que la recherche puisse porter sur la mise au point de thérapies de restauration de la fertilité.